



## **Information sur la fusion de la direction départementale de l'équipement et la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de Haute-Garonne**

### **Historique**

Suite au discours de Nicolas Sarkozy dans le département du Lot à Cahors, le 8 avril 2008, la mise en oeuvre de la RATE (réforme de l'administration territoriale de l'État) en Midi-Pyrénées s'est accélérée, même si pour l'instant le projet OSE (organisation des services de l'État) par la mise en place de DISE (directions interservices de l'État) n'est plus d'actualité.

Les circulaires de François Fillon du 23 janvier 2008 et du 7 juillet 2008 ont fixé les modalités de mise en oeuvre de cette réforme.

La circulaire du 11 mars 2008 signée conjointement par le MEEDAT (ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable), du MAP (ministère de l'agriculture et de la pêche) et du ministère du budget, des comptes publics et la fonction publique ; précise l'organisation technique de la mise en place de la DDEA.

Sur les huit départements que compte Midi-Pyrénées, l'Ariège et le Lot sont les premiers départements qui ont été fusionnés au 1er janvier 2007, sur les six autres départements le Gers et Hautes-Pyrénées ne devaient fusionner qu'au 1er janvier 2010, mais Nicolas Sarkozy en a décidé autrement, il a voulu faire un exemple dans une région où la gauche est majoritaire aussi bien dans les conseils régionaux que généraux, il a annoncé que toute la région serait concernée par la mise en oeuvre de la réforme au 1er janvier 2009.

### **La Haute-Garonne chef-lieu de région**

La mise sous l'autorité commune des DDAF- DRAF- en 2004, décidée par le ministère de l'agriculture était encore une fois une vision à très court terme, elle a généré des coûts supplémentaires pour un résultat peu pertinent et inefficace.

Le détricotage des DDAF- DRAF chef-lieu de région en est la traduction.

Les usagers du service public restent attachés à une organisation administrative départementale.

Les agents des services fusionnés sont mécontents et écoeurés du peu de reconnaissance de l'effort qu'ils ont montré lors de cette fusion de 2004, ceux qui vont rejoindre la DDEA se retrouveront « phagocyté » par le CSM (centre de support mutualisé), ce service est issu du regroupement des missions support de la DRE et de la DDE mis en place en 2007 lors du transfert des personnels des parc routiers au Conseil Général (600 agents pour la DDE 31)

### **Création de la DDEA 31 (directions départementales de l'équipement et de l'agriculture)**

Dès le mois d'avril 2008, nous avons organisé des assemblées générales du personnel pour débattre de la réforme générale des politiques publiques, mais surtout pour porter des revendications dans le cadre de la création de la DDEA.

La demande forte des agents était :

Le maintien des missions du service public pour garantir l'égalité de traitement des usagers avec un refus du transfert de ces missions vers le secteur marchand.

Pour la défense du statut de fonctionnaire et contre la suppression d'emplois.

### ***État des lieux***

Les deux directions départementales sont situées dans les locaux de la cité administrative de Toulouse.

Au 1er janvier 2008 le nombre d'agents dans les deux directions départementales étaient pour la DDAF 75 agents -et pour la DDE 416 agents (hors poste vacant).

### ***Calendrier des réunions 2008***

Fin avril, présentation des structures et des missions aux organisations syndicales.

Durant le mois de mai, présentation d'un macro organigramme (huit services) avec mis en place de groupes de travail.

En juin, présentation d'un macro organigramme définitif au CTP DDAF/DDSV.

De juillet à août, travail sur un projet d'organigramme détaillé et sur le règlement du processus d'affectation des agents DDEA.

Début septembre, candidature des agents dont le poste a été supprimé ou modifié profondément.

Fin septembre commission d'attribution des postes

Octobre, présentation de l'organigramme détaillé aux deux CTD DDAF/DDSV et DDE

### ***Phase de négociation***

Nous avons fait le choix de participer aux différents groupes de travail, d'une part pour connaître le projet du futur directeur de la DDEA (le DDE actuel) et d'autre part pour défendre les revendications des agents.

Cette fusion dans un calendrier contraint laisse peu de marge de manœuvre aux organisations syndicales pour organiser la lutte, les agents sont trop occupés par leurs missions qui évoluent en permanence et pour lesquelles aucun moyen supplémentaire en personnel n'a été donné, certaines applications informatiques ne sont toujours pas opérationnelles alors que l'instruction des dossiers doit être terminée avant la fin de l'année, la direction n'a toujours pas pris en compte cet état de fait étant bien trop occupé par la DDEA..

La direction avait comme principal objectif le repositionnement des cadres dans le macro organigramme et a refusé de discuter et de prendre en compte dans le projet d'orientation stratégique l'évolution de la DDEA vers une DDT (direction départementale du territoire).

A force de persévérance et l'implication des représentants du SYGMA FSU à tous les niveaux de la « concertation », nous avons obtenu le maintien de l'ensemble des missions des deux directions départementales, sauf pour ce qui concerne l'ingénierie publique.

Malgré la proposition du DDAF de séparer l'unité forêt du service Eau Environnement, nous avons obtenu le maintien de cette unité. L'argumentation principale était que les enjeux environnementaux du département sont situés principalement sur la chaîne pyrénéenne, là où justement se trouve les surfaces boisées les plus importantes et où il y a interaction avec les sites Natura 2000.

Le SYGMA-FSU s'est battu pour que soit préservé et renforcé le service territorial Sud, il est situé en zone rurale à Saint-Gaudens, de même nous avons obtenu le maintien des unités territoriales, elles resteront au nombre de quatre avec des effectifs adéquates.

### ***Conséquences pour les agents***

Au total, le processus d'affectation qui était limité aux agents dont le poste était modifié profondément ou supprimé a concerné 32 agents (5 vont partir en retraite, 11 ont un poste modifié et 16 ont eu leurs postes supprimés (principalement sur l'ingénierie publique).

Ils ont retrouvé un poste qui semble leur convenir. Nous sommes intervenus pour deux agents dont les nouveaux chefs de service n'étaient pas favorables à leur demande de postes (agents de la DDE se positionnant sur des missions DDAF)

### ***Situation début novembre et perspectives au 1er janvier 2009***

Aux dernières nouvelles la préfecture souhaite rencontrer les organisations syndicales pour aborder l'intégration du bureau de l'environnement au sein de la DDEA puis dans un deuxième temps la concertation devrait porter sur la future direction départementale du territoire.

Il reste en suspens la création de deux autres directions départementales la DDPP (directions départementales de la protection des populations) et la DDCS (directions départementales de la cohésion sociale). Il semble qu'il y ait des discussions entre le préfet et le préfet chargé de la ville sur le choix d'une ou de deux directions départementales.

Nous sommes totalement opposé au redécoupage de la DDEA pour satisfaire un préfet chargé de la ville qui souhaite créer une direction départementale de la cohésion sociale.

À ce jour l'organigramme détaillé est finalisé, il reste 47 postes vacants ;

Au 1er janvier 2009 les services ne seront pas opérationnels.

La question des locaux n'est pas abordée, le préfet ne veut pas en entendre parler, « il n'a pas de budget pour les locaux ». La plupart des bâtiments de la cité administrative n'est pas aux normes pour accueillir le public dans des conditions de sécurité satisfaisante, pire la commission de sécurité de la ville de Toulouse a émis un avis défavorable à l'ouverture au public du bâtiment E (locaux actuel de la DRAF et de la DDAF).

Il reste des confusions avec certaines missions qui doivent être mutualisées avec la DREAL et la DRAF (services informatiques, systèmes d'information, ressources humaines, hygiène et sécurité, accueil du public, parc automobile, etc...). Il semble que les directeurs ont une vision très personnelle de cette mutualisation. Le règlement intérieur n'est pas finalisé, il reste des blocages du directeur sur des points de détail.

Au final cette fusion DDE-DDAF est très déstabilisante pour les personnels qui vont devoir s'adapter au dire de l'administration, « ils n'ont pas le choix ! ».

Ceux qui ont vu leurs postes supprimés n'auront pas de formation adéquate à leurs nouveaux postes.

L'exception a été la création de plusieurs postes dans le service Eau Environnement et Forêts du fait des postes vacants issus de la DDE, mais il a fallu se battre.

Il restera des approches différentes sur le traitement des dossiers, principalement sur les installations classées et protection de l'environnement, c'est une question de culture différente des deux ministères.

Les missions vont évoluer vers une approche réglementaire au détriment de l'expertise technique.

Les représentants du SYGMA-FSU continueront à être présents à toutes les réunions.

Ils défendront un service public de qualité avec le maintien de toutes les missions qui doivent être réalisées par des agents bien formés dans des conditions de travail améliorées.